

Concours externe et interne d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, spécialité « bibliothèque » - 2019

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Les concours externe et interne d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, spécialité « bibliothèque » ont été ouverts au titre de l'année 2019 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, dans la spécialité « bibliothèque ».

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé les concours en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

18 postes étaient à pourvoir, ainsi répartis : 9 au concours externe et 9 au concours interne.

1) Calendrier :

Période d'inscriptions	Du 16 octobre 2018 au 21 novembre 2018
Date de limite de dépôt	Le 29 novembre 2018
Epreuves écrites	Le 21 mai 2019
Jury d'admissibilité	Le 29 août 2019
Epreuves d'admission	Du 14 au 16 octobre 2019
Epreuves facultatives Langues	Le 30 septembre 2019
Jury d'admission	Le 24 octobre 2019

2) Les conditions particulières d'accès :

a) Concours externe

Le concours externe sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes pour se présenter aux concours, correspondant à l'une des spécialités suivantes : musée, bibliothèque, archives et documentation.

b) Concours interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.

3) Les candidats :

429 candidats se sont inscrits :

287 en externe
142 en interne

425 candidats sont admis à concourir :

286 en externe
139 en interne

7 candidats ont fait valoir une dispense de père/mère de trois enfants.

4 candidats sont refusés à concourir :

1 en externe (dossier n'ayant pas les conditions requises pour se présenter)
3 en interne (1 dossier hors délais et 2 n'ayant pas les conditions requises pour se présenter)

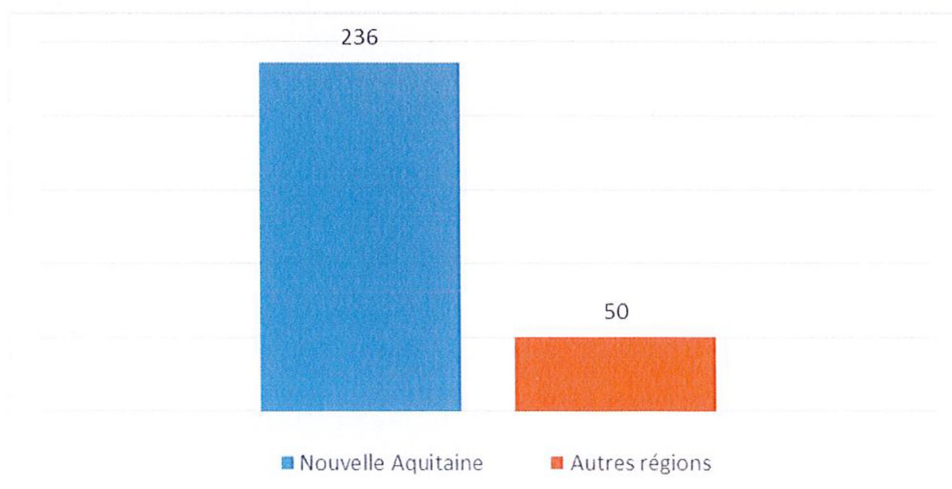
a) Concours externe

Pour le concours externe, un communiqué a été diffusé sur le site internet du Centre de Gestion de la Gironde et adressé aux candidats reprenant certaines informations relatives aux différents diplômes et à la commission à saisir pour obtenir l'admission à concourir au concours externe. Ces documents ont été élaborés sur la base des travaux d'un groupe de travail national regroupant plusieurs centres de gestion organisateurs du concours.

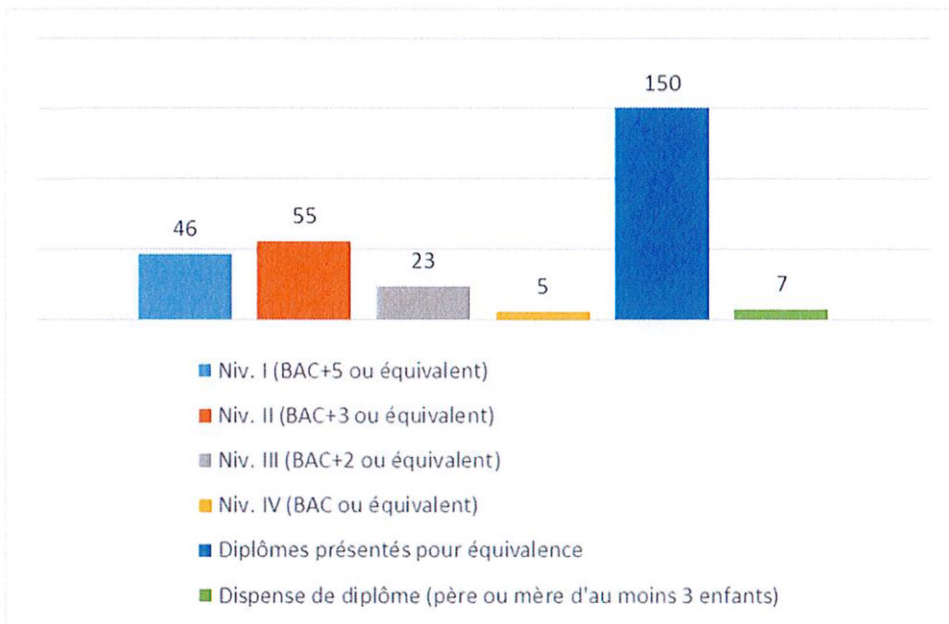
Lorsque que les conditions de diplômes n'étaient pas remplies, les candidats ont été informés qu'en application des articles 7 et 8 du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique, ils pouvaient présenter une demande d'équivalence à la Commission d'équivalence de diplôme auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

• Répartition des candidats admis à concourir

✓ par région

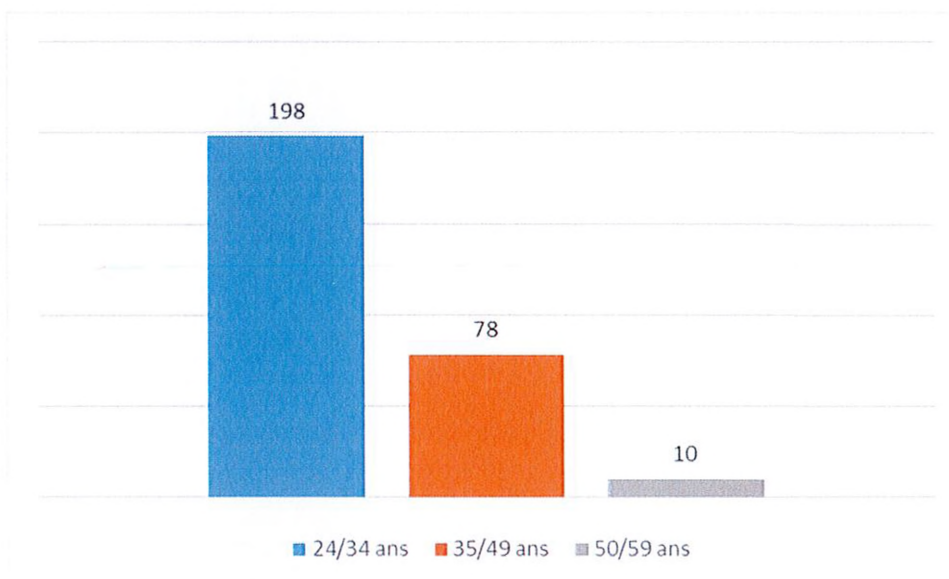


✓ par niveau d'études



150 candidats n'ayant pas le diplôme requis devaient saisir la commission d'équivalence de diplômes : 15 ayant reçu un avis favorable, 4 ayant reçu un avis défavorable et 131 sans réponses.

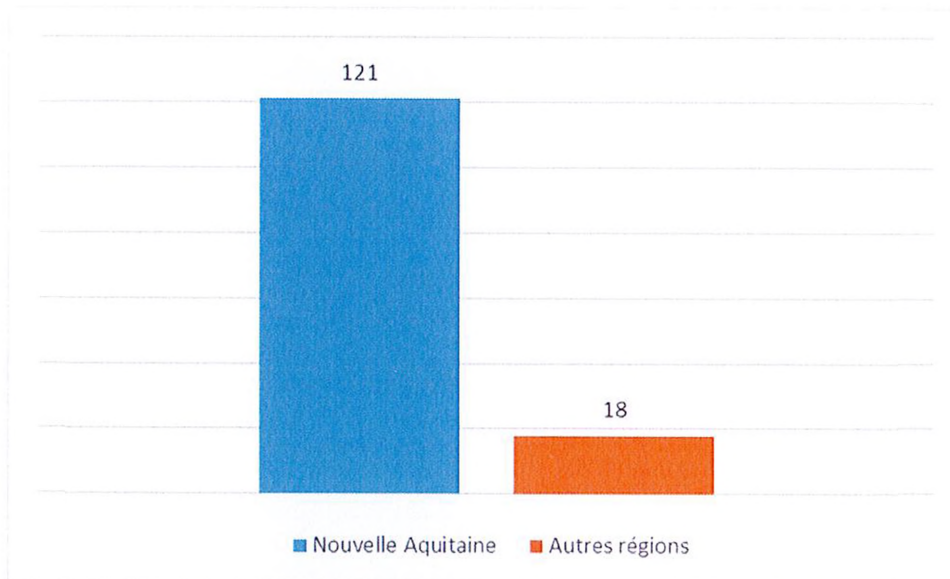
✓ par tranche d'âges :



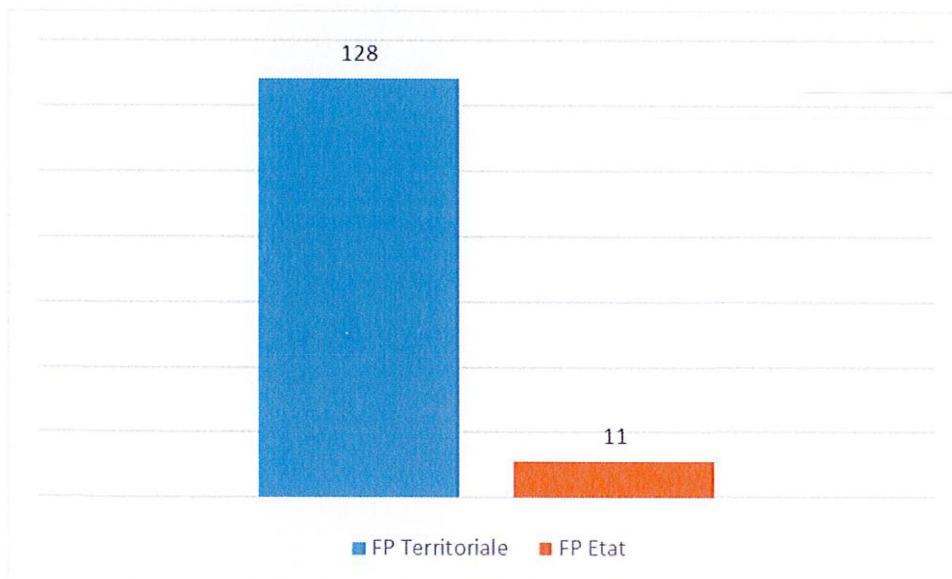
b) Concours interne

- Répartition des candidats admis à concourir

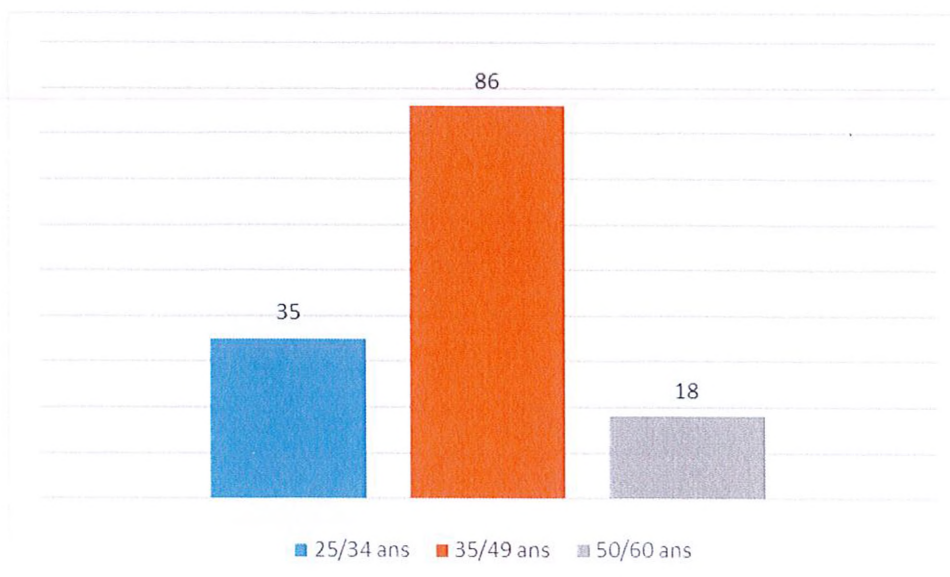
✓ par région :



✓ par situation professionnelle :



✓ par tranche d'âges :



4) Le jury :

Le jury des concours externe et interne comprenait 6 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires de catégorie A et B et personnalités qualifiées.

5) Les épreuves d'admissibilité :

a) Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le mardi 21 mai 2019 à l'Espace Culturel du Pin Galant à Mérignac et au Centre de Gestion de la Gironde pour les candidats ayant un aménagement des épreuves (candidats bénéficiant d'un tiers temps et/ou d'un ordinateur).

b) Contenu

Le concours externe comprend 2 épreuves :

- Un questionnaire de trois à cinq questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription (durée : 3 heures ; coefficient 3).
- La rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription (durée : 3 heures ; coefficient 3).

Le concours interne comprend 1 épreuve :

- La rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription (durée : 3 heures ; coefficient 3).

c) Présence

Pour le concours externe, 88 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite du questionnaire et 87 candidats à l'épreuve écrite de la rédaction d'une note.

Pour le concours interne, 96 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite de la rédaction d'une note.

Ceci se traduit par des taux d'absentéisme respectivement de 69 % en externe et 31 % en interne par rapport au nombre de candidats admis à concourir.

d) Résultats

Concours externe

Epreuves	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Questionnaire	9,62	16	4,50	1
Rédaction d'une note	9,21	16,5	4	3

Concours interne

Epreuves	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Rédaction d'une note	10,36	15	4	1

6) L'admissibilité :

A l'issue des épreuves écrites, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

a) Le concours externe

Postes ouverts	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
9	69 points (11,5/20)	18

20,69 % des candidats présents au concours externe ont été déclarés admissibles.

4 candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

b) Le concours interne

Postes ouverts	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
9	39 points (13/20)	24

25 % des candidats présents au concours interne ont été déclarés admissibles.

1 candidat a reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

7) Les épreuves d'admission :

L'épreuve d'entretien avec le jury permet d'apprécier le potentiel du candidat : gestion du stress, comportement vis-à-vis du jury, connaissances générales, capacité d'écoute, raisonnement, esprit de synthèse, vivacité d'esprit...

a) Déroulement

Les épreuves d'admission se sont déroulées du 14 au 16 octobre 2019 au Centre de Gestion de la Gironde.

Le jury était en jury plénier.

b) Contenu

Pour le concours externe :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat (durée 20 min dont 5 min au plus d'exposé ; coefficient 3.).

Pour le concours interne :

L'épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat (durée 20 min dont 5 min au plus d'exposé ; coefficient 3.).

c) Présence

Pour les épreuves orales, 17 candidats se sont présentés au concours externe sur 18 candidats admissibles et pour le concours interne les 24 candidats admissibles étaient présents.

8) Les épreuves facultatives :

a) L'épreuve de langue :

L'épreuve facultative écrite des concours externe et interne ne présente pas de caractéristiques particulières : l'anglais est la langue très majoritairement choisie par les candidats bien devant l'espagnol ; la remarque vaut pour les deux concours.

À la concurrence externe, sur 18 admissibles ; 11, soit 61 % étaient inscrits à cette option.

À la concurrence interne, sur 24 admissibles ; 12, soit 50 % étaient inscrits à cette option.

b) L'épreuve orale d'informatique portant sur les multimédias

Il s'agit également d'une épreuve facultative aux concours externe et interne d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

À la concurrence externe, sur 18 admissibles ; 5, soit 27,77 % étaient inscrits pour cette épreuve

À la concurrence interne, sur 24 admissibles ; 6, soit 25 % étaient inscrits pour cette épreuve.

9) L'admission :

À l'issue des épreuves orales, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

a) Pour le concours externe, 9 candidats sont admis.
Le seuil d'admission retenu est 119 points, soit 13,22/20.

b) Pour le concours interne, 9 candidats sont admis.
Le seuil d'admission retenu est 78 points, soit 13/20.

10) Statistiques :

Spécialités	Admis à concourir		Présents aux épreuves d'admissibilité		Seuil d'admissibilité		Candidats admissibles		Candidats présents à l'épreuve d'admission		Seuil d'admission		Candidats admis	
	2016	2019	2016	2019	2016	2019	2016	2019	2016	2019	2016	2019	2016	2019
Externe Bibliothèque	574	286	161	87	79,5	69	18	18	18	17	118,75	119	10	9
Interne Bibliothèque	311	139	206	96	36,75	39	24	24	24	24	82	78	10	9

11) Analyse et conclusion :

Observations générales des correcteurs des épreuves d'admissibilité :

a) Concours externe :

Concernant la première épreuve écrite (3 à 5 questions), l'ensemble des questions était approprié au concours et correspondait aux missions dévolues au cadre d'emplois.
Les candidats devaient faire preuve de connaissances très techniques pour chacune des questions.
Les réponses attendues doivent être construites et réfléchies.

Pour la seconde épreuve écrite (rédaction d'une note), les candidats n'ont pas rencontré de problème particulier, le sujet était bien adapté et compris par la majorité des candidats.

b) Concours interne :

Pour la seule épreuve écrite, les candidats ont eu du mal à restituer tous les éléments du dossier dont la thématique était pourtant d'actualité.

Observations générales des correcteurs des épreuves d'admission :

Pour l'épreuve d'entretien, pouvant déboucher sur une « embauche », le candidat doit être en situation d'un grade de responsable, démontrer ses capacités d'expression orale, être doté d'une bonne culture générale professionnelle ainsi que d'une motivation personnelle et de la capacité à réagir à des situations purement pratiques.

La recherche de ces qualités par le jury n'a pas désorienté les candidats et a favorisé l'égalité entre ceux-ci, « vrais » externes d'un côté et candidats nombreux déjà en fonction (titulaires ou contractuels) dans une collectivité, de l'autre.

Les jurys remarquent le peu de connaissances de l'environnement territorial que ce soit de la part des candidats au concours externe ou des candidats au concours interne.

Les candidats du concours externe ont des difficultés à se projeter sur un grade de catégorie B de la Fonction Publique Territoriale. Quant aux candidats du concours interne, ils restent très « ancrés » sur leur métier.

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation du concours et remercient les différents partenaires, de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions.

La Présidente du jury remercie les membres du jury, le personnel du secteur concours et examens professionnels pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de ce concours.

La Présidente du Jury,



Mme Anne-Marie ROUX

□ □ □ □